

République Française
Arrondissement de NEUFCHATEAU
Département des Vosges
COMMUNE DE DARNEY
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 27 mai 2021

Etaient présents : M. Yves DESVERNES - M. Jean Marc BOUSCHBACHER
Mme Thérèse LALOGÉ - Mme Nicole DELAVILLE - Mme Petra LAURAIN
M. Régis BELGERI Mme Coralie THOUVENOT - M. Pascal FERRARD - M.
Anthony SCHIARATURA - M. Christophe DEMARQUE – M. Thibault
HEINTZ

Excusés :

Mme Agnès JEANMICHEL pouvoir à Mme Thérèse LALOGÉ
Mme Yasmine AKSU pouvoir à M Thibault HEINTZ
M. Patrick ALBERTOLI pouvoir à M Thibault HEINTZ
Mme Sylvie PALUMBO pouvoir à Mme Thérèse LALOGÉ

Date de la convocation : 21 mai 2021

ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du dernier procès-verbal

- 1 - Adhésion S.D.E.V pour compétence recharge électrique des véhicules
- 2 - Convention : mise à disposition de locaux à I.M.E « Eau Vive »
 - Informations et questions diverses

Début du conseil : 20 h

Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- 3 – Vote de crédits.
- 4 – Demande de subvention

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme Nicole DELAVILLE est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU DERNIER PROCÈS VERBAL

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 30 avril 2021 Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des remarques particulières à formuler.

Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1 - ADHÉSION S.D.E.V. pour compétence recharge électrique des véhicules (délibération n° 2021.05.27/01)

Monsieur le Maire indique que le Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges a fait parvenir le schéma directeur de déploiement des bornes de recharge des véhicules électriques ou hybrides à l'échelle du département.

Ce déploiement est prévu en 4 phases. La commune est pressentie pour la première phase qui devrait s'étaler entre fin 2021 et première moitié de l'année 2022.

Concernant les bornes de recharge, le Syndicat prend en charge l'intégralité du coût d'investissement. La commune met à disposition les emplacements de stationnement nécessaires. Pour la partie exploitation et maintenance (dans notre cas) le montant est reparti 50/50 entre la commune et le SDEV. Cela

représente un montant annuel de 900 à 1000 € pour une borne offrant 2 points de recharge en simultané.

La TCCFE (taxe communale sur la consommation finale d'électricité) prélevée par le fournisseur sera reversée directement au SDEV (la commune a moins de 2000 habitants).

Il y a donc lieu de statuer sur la délégation de la compétence optionnelle "infrastructures de recharge pour véhicules électriques".

A l'unanimité, le conseil donne son accord à l'adhésion à la délégation à cette compétence.

2 – CONVENTION : mise à disposition de locaux à l'IME l'Eau Vive (délibération n° 2021.05.27/02)

Monsieur DESVERNES signale qu'une convention lie la commune et l'IME l'Eau Vive qui occupe un local situé dans l'enceinte du bâtiment principal utilisé comme atelier thérapeutique. Celle-ci est échue le 24 juin 2021, il faut la renouveler.

Cette mise à disposition sera gratuite, pour une durée de 1 an, avec tacite reconduction à compter du 25 juin 2021.

A l'unanimité, les membres du Conseil acceptent cette nouvelle convention.

3 – VOTE DE CRÉDITS (délibération n° 2021.05.27/03)

Un vote de crédits est nécessaire afin d'équiper la salle du conseil de 4 tables et d'occulter des fenêtres (archives – salle du conseil), soit :

1) compte 2188 – 463 (mairie) : la somme de 4.203,00 € (dépense)

Par prélèvement aux comptes :

compte 2151-479 : voirie HLM le Hébaïn pour un montant de 4113,00 €

et compte 020 : dépenses imprévues ... 90,00 €

2) compte 2184-463 (mairie) la somme de 1056,00 € (dépense)

et compte 1323-479(recette) subvention HLM le Hébaïn....1056,00 €.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

4 – DEMANDE DE SUBVENTION (délibération n° 2021.05.27/04)

Lors du conseil municipal du 9 avril, le conseil a sollicité le Conseil Départemental pour bénéficier d'une subvention concernant le nettoyage du monument "Leclerc".

Or, notre demande est rejetée car ce type de projet s'inscrirait dans le dispositif des travaux divers d'intérêt local.

Il y a lieu de déposer une nouvelle demande auprès du guichet citoyen qui est la plate-forme unique et sécurisée du Département.

A l'unanimité, le Conseil, décide de formuler cette aide financière auprès de ce site.

Informations et questions diverses :

- remerciements des familles de Mme Andrée SAUSSURE et Mr René DUFOUR pour les messages de sympathie adressés suite à leur décès ;

- décision collective de se référer à l'arrêté départemental du 21 janvier 2009 concernant les créneaux horaires de lutte contre les bruits de voisinage, soit :

* Les jours ouvrables : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30

* Les samedis de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h

* Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

L'arrêté municipal applicable depuis le 19 juin 1996 sera modifié en conséquence.

- mise en place d'une convention entre la Direction Départementale des Finances Publiques des Vosges et la COM COM des Vosges Côté Sud Ouest relative au nouveau réseau de proximité. A compter du 1^{er} septembre 2022, un accueil de proximité des usagers enrichi sera mis en place sur la commune : paiements en espèces auprès des débits de tabac agréés par la DGFIP, permanence dans les locaux de la Maison de Service au Public, une journée par

mois, assurée par des agents des finances publiques alternativement à Darney, Lamarche et Monthureux sur Saône) ;

- création d'un contrat aidé pour agent des espaces verts, dans le cadre du plan "1 jeune, 1 solution" de 21 h, d'une durée de 6 à 12 mois, avec une aide financière de 746.20 €/mois brut pour salaire brut 932.75 €/mois soit 296.30 €/mois à charge de la commune ;
- le stage "plein air" des collégiens prévu en juin est reporté du 13 au 18 septembre en raison du contexte sanitaire ;
- article de presse, en hommage au décès de Monsieur André POIROT, paru dans le bulletin mensuel de notre ville jumelle de SLAVKOV ;
- cyber-infiltration sur l'adresse mail du maire ;
- classification des chiens dans la catégorie dangereux de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie ;
- surveillance du moustique tigre : recommandations ;
- problème récurant du stationnement rue de la République
- bilan de la capture des chats : 8 chats seulement, malheureusement ceux-ci ont été nourris ! Il faudra renouveler cette opération chaque année ;
- la pose des nichoirs pour lutter contre les chenilles processionnaires est une réussite : les nids sont occupés !
- visites guidées 2h de la ville par Lucile RONDEL du pays d'Epinal art et histoire les dimanches 18 juillet et 22 août. Une conférence est prévue le 23 septembre avec pour thème "Le Canal de Vosges".
- la toiture des ateliers espaces verts est terminée.

Dates :

- 11 juin 18 h : grande salle de l'atelier de développement, derrière église : assemblée générale constitutive de l'association "Darney chemin faisant" ;
- 11 juin : salle des fêtes séance de cinéma à 20 h avec projection du film "l'Appel de la Forêt".

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 50.

Darney, le 27 mai 2021

Le Maire

Y. DESVERNES

